

# Tegretol 20 mg/ml, suspension buvable - [carbamazépine]

PUBLIÉ LE 20/04/2026

TENSION D'APPROVISIONNEMENT 12/03/2026

## DCI

carbamazépine

## Indications

### Chez l'adulte

- Epilepsies :
  - soit en monothérapie ;
  - soit en association à un autre traitement antiépileptique ;
- Traitement des épilepsies partielles avec ou sans généralisation secondaire ;
- Traitement des épilepsies généralisées :
  - Crises tonico-cloniques.

### Chez l'enfant

- Soit en monothérapie ;
- Soit en association à un autre traitement antiépileptique ;
- Traitement des épilepsies partielles avec ou sans généralisation secondaire ;
- Traitement des épilepsies généralisées :
  - Crises tonico-cloniques.

## Psychiatrie

- Prévention des rechutes dans le cadre des troubles bipolaires, notamment chez les patients présentant une résistance relative, des contre-indications ou une intolérance au lithium ;
- Traitement des états d'excitation maniaque ou hypomaniaque.

## Douleurs

- Traitement des névralgies du trijumeau et du glossopharyngien
- Traitement des douleurs neuropathiques de l'adulte.

## Laboratoire exploitant

Novartis Pharma SAS

## Observations particulières

- Situation en ville : rupture
- Situation à l'hôpital : tension
- Disponibilité d'un stock limité de dépannage d'urgence en ville



## Lettre d'information du laboratoire Novartis Pharma SAS en date du 20/04/2026 à l'attention des professionnels de santé

- Date de remise à disposition prévue : fin avril 2026

*Afin de sécuriser autant que possible la situation en France et de préserver les stocks disponibles, la vente et l'exportation du médicament par les grossistes répartiteurs vers l'étranger est interdite à compter de la publication de cette fiche d'information sur notre site (application de la loi de santé publique 2016-41 publiée au Journal Officiel le 27 janvier 2016 et des dispositions des articles L. 5121-30 et L.5124-17-3 du Code la Santé Publique).*

*Cette mesure d'interdiction de vente en dehors du territoire national, ou aux distributeurs en gros à l'exportation, doit être appliquée et respectée jusqu'à la remise à disposition normale du médicament, permettant un approvisionnement continu et approprié du marché national.*